

*Premier Ministre*

PARIS, le 3 Février 1993

n° 8401

Monsieur le Premier Ministre et cher ami,

Vous avez appelé mon attention sur l'émotion soulevée dans votre commune et dans les communes avoisinantes par le tracé envisagé, dans le cadre du schéma directeur de la Région Ile-de-France, pour la future autoroute A. 184, entre Orgeval (A. 13) et Pierrelaye (A. 15).

A l'issue de la période de concertation organisée sur le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France, le Gouvernement élabore des propositions modifiées, pour tenir compte, sur de nombreux points, des préoccupations exprimées par les élus et la population.

Dans ce cadre, je vous annonce que les propositions de tracé de la Francilienne à l'ouest de Paris feront l'objet d'un débat public, suivant la procédure définie par M. BIANCO dans sa circulaire du 15 décembre 1992 relative à la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures.

J'ai demandé en conséquence au Ministre de l'Équipement d'organiser ce débat, de manière transparente, avec l'ensemble des acteurs concernés sur le choix entre les différents tracés possibles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre et cher ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*signé ce jour*

Pierre BEREGOVY

Monsieur Michel ROCARD  
Premier Ministre  
Maire de Conflans Sainte Honorine

*Le Premier Ministre*

Paris, le 7 avril 1995

N° 27030

Monsieur le Député,

Vous m'avez fait part, au nom des populations riveraines et des habitants que vous représentez, de vos préoccupations concernant la future autoroute A.184.

Après la réunion tenue à Matignon le 23 décembre dernier, vous avez publié avec les associations CIECA et COIRA un communiqué constatant l'accord de l'Etat sur les bases suivantes :

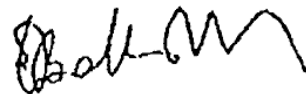
"1) la continuité des décisions antérieures de l'Etat au sujet de l'A.184 est confirmée. En conséquence la solution initiale envisagée ne verra pas le jour.

2) Toute solution nouvelle ne pourrait être que substantiellement différente géographiquement et/ou techniquement".

Je vous confirme que telle est bien la position de l'Etat. Je souhaite que le dialogue puisse continuer à avancer et je vous propose la réunion d'une table ronde sous l'égide du Ministre de l'Équipement avec vous-même et les associations concernées.

Cette table ronde permettra notamment de donner toutes les explications que vous jugerez utiles concernant le choix du fuseau et d'approfondir ce que doit être une solution nouvelle substantiellement différente sur le plan technique ainsi que la protection optimale des riverains et des sites. Je pense en particulier au nécessaire passage en souterrain de l'autoroute dans les zones urbanisées et sensibles.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes pensées les meilleures.



Edouard BALLADUR

Monsieur Pierre CARDO  
Député-Maire de Chanteloup-les-Vignes  
Hôtel de Ville  
rue du Général Leclerc  
78570 CHANTELOUP LES VIGNES

# **l'avenir des départements de majorité**

Monsieur Christian LITTIÈRE  
Président du COPRA  
49 rue Adage

95220 HERBLAY

N/BAE, LJ/HP/mjs

Paris, le 12 MAI 1997

Monsieur le Président,

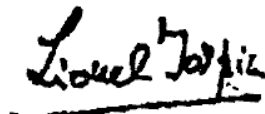
C'est avec le plus grand intérêt que j'ai repris connaissance du dossier concernant le bouclage de la Francilienne dans l'Ouest Parisien (A 104).

Comme vous le savez, tous les problèmes liés à la protection de l'environnement et à la qualité de vie sont une de mes préoccupations constantes car ils constituent un enjeu pour l'avenir de notre pays et de ses habitants, en particulier en Ile de France.

C'est pourquoi, je suis en mesure de vous assurer que si je me retrouvais en capacité d'exercer des responsabilités gouvernementales, la solution aujourd'hui proposée pour ce bouclage, entre Pierrelaye et Orgeval, solution rejetée le 4 février 1993 par M. Pierre Bérégovoy, alors Premier Ministre, sera abandonnée. La continuité de l'Etat dans cette affaire sera alors assurée comme il se doit.

Le "fuseau Sud-Est", dans sa version présentée lors du débat public, ne sera donc pas retenu et la recherche d'un tracé alternatif respectant l'environnement et la qualité de vie des populations sera mise en oeuvre immédiatement.

En espérant avoir ainsi pu répondre à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Lionel JOSPIN

